
États financiers de Fédération des Agricultrices du Québec

31 juillet 2019

Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	1
État des résultats	2
État de l'évolution de l'actif net	3
Bilan	4
État des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6 - 10
Annexes	11 - 12

Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant

Aux membres de la
Fédération des Agricultrices du Québec

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de la Fédération des Agricultrices du Québec, qui comprennent le bilan au 31 juillet 2019, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur ces états financiers.

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que ces états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fédération des Agricultrices du Québec au 31 juillet 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du Canada.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. ¹

Le 15 octobre 2019

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A116816

Fédération des agricultrices du Québec

État des résultats

Exercice terminé le 31 juillet 2019

(non audité)

		2019	2018
	Annexes	\$	\$
Produits			
Allocation - UPA		140 788	136 598
Contributions		8 625	8 558
Projets spéciaux	C	118 246	113 124
Matériel de promotion et pancartes		3 535	5 171
Autres		3 975	2 658
		275 169	266 109
Charges			
Vie syndicale	A	31 400	42 501
Administration	B	118 533	117 804
Projets spéciaux	C	102 414	110 364
		252 347	270 669
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges		22 822	(4 560)

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Fédération des agricultrices du Québec**État de l'évolution de l'actif net**

Exercice terminé le 31 juillet 2019

(non audité)

	2019		2018	
	Investi en immobilisations corporelles	Non affecté	Total	
	\$	\$	Total \$	
Solde au début	1 518	55 918	57 436	61 996
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(636)	23 458	22 822	(4 560)
Solde à la fin	882	79 376	80 258	57 436

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Fédération des Agricultrices du Québec

Bilan

au 31 juillet 2019
(non audité)

	2019	2018
Notes	\$	\$
Actif		
À court terme		
Encaisse	156 143	134 403
Débiteurs	1 620	26 370
Stocks	-	5 324
Frais payés d'avance	4 743	9 943
	162 506	176 040
Dépôt de loyer	3 973	3 973
Immobilisations corporelles	882	1 518
	167 361	181 531
Passif		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer	33 611	26 166
Produits reportés	45 655	94 359
	79 266	120 525
Avantages sociaux futurs	7 837	3 570
	87 103	124 095
Actif net		
Actif net investi en immobilisations corporelles	882	1 518
Actif net non affecté	79 376	55 918
	80 258	57 436
	167 361	181 531

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

 , administrateur
 , administrateur

Fédération des agricultrices du Québec

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 juillet 2019
(non audité)

	2019	2018
Notes	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	22 822	(4 560)
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	636	531
Avantages sociaux futurs inclus dans les salaires et charges sociales	4 267	955
	27 725	(3 074)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement	9 (5 985)	54 498
	21 740	51 424
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(1 764)
Augmentation nette de la trésorerie	21 740	49 660
Encaisse au début	134 403	84 743
Encaisse à la fin	156 143	134 403

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

1. Description de l'entreprise

La Fédération des Agricultrices du Québec (l' « Organisme »), constitué en vertu de la *Loi sur les syndicats professionnels* (Québec), est exonéré d'impôts et a pour but l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur au moment où l'Organisme devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement.

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués au coût après amortissement sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument évalué au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire et comptabilisé dans l'état des résultats à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dans le cas des actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'Organisme comptabilise dans l'état des résultats une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il y a des indications de dépréciation et lorsqu'il observe un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même l'état des résultats de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. Toute dépréciation des stocks pour les ramener à leur valeur nette de réalisation doit être comptabilisée en charges de la période. Lorsque la valeur nette de réalisation augmente par la suite, la dépréciation déjà comptabilisée est reprise et comptabilisée comme une réduction du montant des stocks passés en charges dans le coût des ventes au cours de la période.

Fédération des Agricultrices du Québec

Notes complémentaires

31 juillet 2019

(non audité)

2. Méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon les méthodes suivantes :

Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier de bureau et matériel promotionnel	Linéaire	5 ans

Constatation des produits

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits provenant des projets spéciaux sont constatés lorsque les événements ont lieu et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits provenant du matériel de promotion et pancartes sont constatés lorsque les services sont rendus ou lorsque les biens sont livrés et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les autres revenus sont constatés lorsqu'ils sont gagnés et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Parmi les principales composantes des états financiers exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figurent la provision pour créances douteuses à l'égard des débiteurs et la durée de vie utile des actifs à long terme. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Affectations d'origine interne

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration de l'Organisme a affecté de l'actif non affecté de - \$ (1 764 en 2018) à l'actif net investi en immobilisations corporelles. L'Organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectation d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

4. Débiteurs

	2019	2018
	\$	\$
Clients	329	24 663
Taxes à la consommation	1 291	1 707
	1 620	26 370

Fédération des Agricultrices du Québec

Notes complémentaires

31 juillet 2019

(non audité)

5. Immobilisations corporelles

	Coût	Amortissement cumulé	2019 Valeur comptable nette	2018 Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Matériel informatique	5 197	4 315	882	1 471
Mobilier de bureau et matériel promotionnel	1 050	1 050	-	47
	6 247	5 365	882	1 518

6. Crédoiteurs et charges à payer

	2019	2018
	\$	\$
Fournisseurs	14 958	6 779
Frais courus	18 653	19 387
	33 611	26 166

7. Produits reportés

Les produits reportés représentent un financement reçu au cours de l'exercice considéré et destiné à couvrir les charges de fonctionnement des exercices subséquents. Les variations survenues dans le solde des produits reportés sont les suivantes :

	2019	2018
	\$	\$
Solde au début	94 359	44 023
Montant reçu pour les exercices suivants	30 033	107 048
Montant constaté à titre de produit de l'exercice	(78 737)	(56 712)
Solde à la fin	45 655	94 359

8. Avantages sociaux futurs

Les avantages sociaux futurs sont composés des indemnités de départ ou de retraite qui sont comptabilisées au moment où elles sont gagnées par les bénéficiaires.

Fédération des Agricultrices du Québec

Notes complémentaires

31 juillet 2019

(non audité)

9. Renseignements complémentaires à l'état des flux de trésorerie

	2019	2018
	\$	\$
<i>Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement</i>		
Débiteurs	24 750	(14 996)
Stocks	5 324	4 041
Frais payés d'avance	5 200	(3 781)
Créditeurs et charges à payer	7 445	18 898
Produits reportés	(48 704)	50 336
	(5 985)	54 498

10. Opérations entre apparentés

La Fédération des Agricultrices du Québec est un groupe spécialisé membre de l'Union des producteurs agricoles. Le tableau qui suit présente les opérations conclues par l'Organisme avec l'apparenté au cours de l'exercice :

	2019	2018
	\$	\$
Produits		
Allocation – UPA	140 788	136 598
Charges		
Vie syndicale, administration et projets spéciaux	185 224	170 596

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés. Ces charges sont payées par l'Union des producteurs agricoles et facturées à l'Organisme.

À la fin de l'exercice, les montants à recevoir et à payer à l'apparenté sont les suivants :

	2019	2018
	\$	\$
Débiteurs		
Clients	-	24 115
Dépôt de loyer	3 973	3 973
Créditeurs et charges à payer		
Fournisseurs	13 973	6 677
Frais courus	15 114	16 620

11. Instruments financiers

Risque de crédit

L'Organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients en fonction de l'expérience antérieure et de son évaluation de la conjoncture économique actuelle et maintient des provisions pour créances douteuses. L'Organisme n'est exposé à aucun risque important à l'égard d'une créance en particulier et n'a aucune créance irrécouvrable au cours de l'exercice se terminant le 31 juillet 2019 (un client, soit un apparenté, représentait pour 98 % des comptes clients au 31 juillet 2018). L'exposition de l'Organisme au risque de crédit à l'égard de ses autres actifs est négligeable.

Risque de liquidité

L'objectif de l'Organisme est de disposer de liquidité suffisante pour être en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. L'Organisme surveille le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de ses activités pour être en mesure de respecter ses engagements. Au 31 juillet 2019, les principaux passifs financiers de l'Organisme étaient les créditeurs et charges à payer.

Fédération des agricultrices du Québec

Annexes

Exercice terminé le 31 juillet 2019
(non audité)

Vie syndicale – Annexe A

	2019	2018
	\$	\$
Assemblée générale	8 709	13 838
Comité exécutif	930	2 821
Congrès général – UPA	3 626	3 562
Conseil d'administration	11 058	15 121
Frais de représentation	6 796	6 771
Secrétariat	281	388
	31 400	42 501

Administration – Annexe B

	2019	2018
	\$	\$
Salaires et charges sociales	89 306	51 869
Assurances	1 286	1 229
Comptabilité	5 118	6 963
Coordination	1 500	2 500
Dons et cotisations	384	434
Fournitures de bureau et papeterie	2 503	2 748
Frais bancaires	68	64
Frais de déplacement	-	204
Frais informatiques	3 505	2 021
Loyer	4 333	4 333
Matériel de promotion et pancartes	5 698	5 578
Services professionnels	3 460	38 616
Télécommunications	736	714
Amortissement des immobilisations corporelles	636	531
	118 533	117 804

Fédération des agricultrices du Québec

Annexes

Exercice terminé le 31 juillet 2019
(non audité)

Projets spéciaux – Annexe C

	2019	2018
	\$	\$
Produits		
Soirée Saturne	52 441	59 217
Femme de terre femme de tête	510	10
Agricultrices et instances syndicales	65 295	8 001
Mentorat	-	43 188
Projets divers	-	2 708
	118 246	113 124
Charges		
Soirée Saturne	29 050	40 337
Spécial 30e anniversaire	-	8 082
Femme de terre femme de tête	3 023	2 476
Inter régionale	5 046	4 872
Agricultrices et instances syndicales	65 295	8 001
Mentorat	-	43 188
Projets divers	-	3 408
	102 414	110 364